



Direction Régionale
des Affaires Culturelles
Auvergne-Rhône-Alpes

2016

UDAP 69

Unités
Départementales
de l'Architecture
et du Patrimoine

Ain
Allier
Ardèche
Cantal
Drôme
Isère
Loire
Haute-Loire
Puy-de-Dôme
Rhône et
métropole de
Lyon
Savoie et
Haute-Savoie

Rapport d'activité

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Rhône
et de la Métropole de Lyon

Le territoire

Un département traversé par deux cours d'eau, Rhône et Saône, présentant des paysages d'une grande variété qui en font sa richesse et qui déterminent l'organisation du territoire du département: des moyennes montagnes au nord du département, puis le pays du Beaujolais, enfin au sud les monts du Lyonnais, et le Pilat rhodanien... En contraste, à l'Est des monts, s'étendent les plaines et bas plateaux du sillon de la Saône et du Rhône.

Cette géographie particulière lui confère un rôle déterminant et stratégique dans les échanges commerciaux. Des industries très présentes s'y sont développées parmi lesquelles la soierie et les textiles, la raffinerie, la métallurgie, la chimie et la pharmacie, ou encore la construction automobile.

Des vignobles réputés (Côtes-du-Rhône, Côte-Rôtie, Beaujolais), les cultures maraîchères de qualité, la sylviculture et l'élevage se pratiquent notamment sur les monts du Beaujolais.

4^e département français en terme de population, le poids de la conurbation lyonnaise est aussi le reflet de la vitalité économique du département, drainé par d'importants réseaux de transport: aéroports Saint-Exupéry et Bron, autoroutes et TGV, en opposition aux territoires ruraux. L'engouement pour l'habitat en zone périurbaine a conduit le Rhône vers une organisation polycentrique à Lyon et dans les communes limitrophes. Aujourd'hui, la région urbaine de Lyon déborde jusque dans la Loire, l'Ain, le Nord-Isère et la Drôme.

148 communes sont concernées par une protection.



Le territoire en quelques chiffres

1 779 845 habitants
19 937 hectares
concernés par
1 espace protégé
512 monuments histo-
riques
12 SPR (ZPPAUP / AVAP /
secteur sauvegardé)
2 sites inscrits UNESCO
43 sites classés ou inscrits
70 édifices Label « Archi-
tecture contemporaine
remarquable »

7619
autorisations
1800
rendez-vous au service
2350
Permanences téléphoniques
3000
mails échangés
500
rendez-vous en mairie
250
rendez-vous de chantier

Les missions du UDAP 69

L'UDAP participe à la promotion de la qualité patrimoniale, architecturale et urbaine, à la conservation et à la valorisation du patrimoine monumental. Il veille à la préservation et à la mise en valeur des espaces protégés: abords des Monuments Historiques, secteurs sauvegardés, Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP), Aires de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) et les nouveaux Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR). Avec les autres services de l'État en région, il participe et veille à la gestion des sites et paysages, à l'aménagement du territoire et aux réglementations concernant l'environnement, l'urbanisme et le renouvellement urbain, dans un objectif de qualité durable des espaces urbains et naturels.

Au moyen d'une équipe pluridisciplinaire, l'UDAP, service de proximité, travaille en relation directe avec les usagers et de nombreux partenaires ou interlocuteurs institutionnels.

Au sein de la DRAC, l'UDAP oeuvre pour la promotion d'un aménagement qualitatif et durable du territoire, où paysage, urbanisme et architecture entretiennent un dialogue raisonné entre dynamique de projet et prise en compte du patrimoine.

Le mot du Chef de service

L'année 2016, outre les missions permanentes du service, a été également marquée par une forte restructuration de l'équipe initiée depuis 2015 et par le développement de dossiers impactant le fonctionnement: l'organisation de la nouvelle DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, la redéfinition des Périmètres Délimités des Abords (PDA) (notamment de la commune de Lyon), la nouvelle loi LCAP apportant d'importantes modifications patrimoniales, la dématérialisation des avis ABF (signature électronique), les nombreuses démarches auprès des élus de communes ou communautés de communes avec parfois une révision des PLU...

Le service a su faire preuve de réactivité et a eu à cœur de remplir ses missions de service public malgré une charge de travail toujours plus importante et une adaptation constante due aux mouvements de personnels et aux réformes successives.

Plus de
2000 personnes reçues à
l'UDAP



ESPACES PROTEGES Evolution de la loi LCAP - Abords - PDA - SPR

L'année 2016 a vu la modification des espaces protégés par la loi LCAP, promulguée le 7 juillet 2016, ayant réformé le droit du patrimoine en clarifiant les outils et les procédures de protection. Loi qui a instauré les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR) et les Périmètres Délimités des Abords (PDA) en remplacement d'anciennes servitudes et dans un souci de simplification.

L'expertise du service est basée sur la connaissance d'un territoire, d'une analyse du terrain, des potentialités et des écueils et d'un dialogue permanent avec les élus et acteurs permettant de dégager les enjeux majeurs.

Glossaire

AVAP :
Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

LCAP :
Loi relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine (LCAP) du 7 juillet 2016.

PDA :
Périmètre Délimité des Abords
Servitude d'utilité publique permettant d'adapter la protection des abords des monuments historiques, et remplaçant les Périmètres de protection modifiés (PPM) et adaptés (PPA).

POS :
Plan d'Occupation des Sols
Document d'urbanisme qui fixe les règles générales et les servitudes d'utilisation des sols.

PLU :
Plan Local d'Urbanisme
Document d'urbanisme destiné à définir plus simplement la destination générale des sols que ne le fait le Plan d'Occupation des Sols (POS).

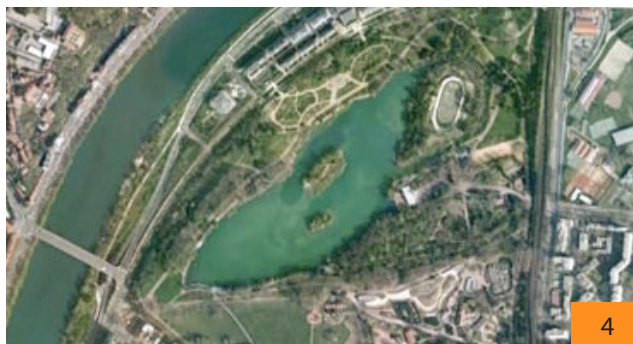
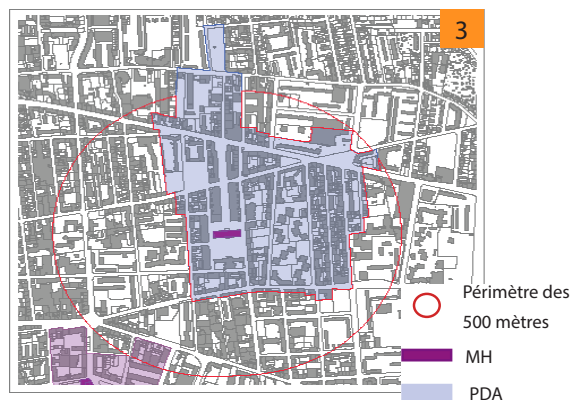
PSMV :
Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur
Document d'urbanisme élaboré par l'Etat. Dans le Rhône il concerne le Vieux Lyon.

SPR :
Site Patrimonial Remarquable
Servitude d'utilité publique remplaçant automatiquement les ZPPAUP, AVAP et secteurs sauvegardés, ayant un but « de protection, de conservation et de mise en valeur du patrimoine culturel ».

ZPPAUP :
Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

Le service oeuvre à la protection et la mise en valeur des espaces les plus sensibles. Toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme, régies par le code du patrimoine, de l'environnement ou de l'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclarations préalables et autres modifications de l'espace bâti ou non ; les aménagements de voirie, espaces publics, mobiliers urbains et signalétique, dispositifs PMR, infrastructures ; les demandes d'enseignes et de publicité) sont traitées avec un avis et un suivi de l'Architecte des Bâtiments de France.

Elles sont obligatoires au sein de ces « espaces protégés » constitués par les abords des monuments (périmètres de 500m autour du monument historique, PPM aujourd'hui devenu PDA), les Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP), les Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), remplacées par les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR).



1. Thizy-les-Bourgs, SPR - 2. Lyon 2^{ème}, Ancienne prison Saint-Joseph - 3. PDA Villeurbanne - 4. Lyon, vue aérienne du Parc de la Tête d'Or - 5. Vue aérienne du bourg ancien de Neuville-sur-Saône, SPR

Comment l'UDAP intervient :

L'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sur les autorisations de travaux et l'accompagnement à l'élaboration des documents d'urbanisme et des AVAP (devenues des SPR) nécessite de nombreuses réunions en amont des projets et un dialogue permanent avec les acteurs.

Urbanisme : ZPPAUP -AVAP - (SPR) - PDA

Anse	Suivi de la transformation de la ZPPAUP en AVAP (SPR)
Albigny-sur-Saône / Neuville-sur-Saône	Finalisation de l'AVAP (SPR)
Lyon / Croix-Rousse	Finalisation de l'AVAP (SPR)
Saint-Symphorien-d'Ozon	Finalisation transformation ZPPAUP en AVAP (SPR)
Pommiers	Finalisation de l'AVAP (SPR)
Saint-Genis Laval	PDA approuvé
Sainte-Foy	PDA approuvé
Oullins	PDA approuvé
Lyon	Elaboration de 70 PDA
Villefranche-sur-Saône	PDA approuvé
Thizy-les-Bourgs	Suivi de la transformation de la ZPPAUP en AVAP (SPR)

Exemples de dossiers suivis en espaces protégés

Lyon 1 ^{er} , Ancienne école vétérinaire	Suivi de projet
Lyon 2 ^{ème} , Ancienne Banque de France, restauration et reconversion	Suivi de projet jusqu'au chantier
Lyon 2 ^{ème} , Ancienne prison St Joseph, restauration et reconversion	Suivi de projet jusqu'au chantier
Lyon 3 ^{ème} , Anciennes archives, réhabilitation, école des maristes	Suivi de projet
Lyon 5 ^{ème} , Mur du « Chemin Neuf », remise en état	Suivi de projet jusqu'au chantier
Lyon 5 ^{ème} , Maison Saint-Irénée	Suivi de projet jusqu'au chantier
Lyon 6 ^{ème} , Ancien Musée Guimet, reconversion	Suivi de projet
Lyon 7 ^{ème} , Château Lamothe, Blandan (id.), études reconversions	Suivi de projet
Lyon 9 ^{ème} , Montée de l'Observance, étude et remise en état	Suivi d'élaboration
Lyon, Insertion de la fibre optique dans le paysage urbain	Suivi de projet
Givors, Les Etoiles	Suivi de projet
Marcilly d'Azergues, bourg et école	Suivi de projet
Oullins, Château de la Bussière	Suivi de projet
Tarare, «Grande Maison» Thivel, ravalement	Suivi de projet jusqu'au chantier
Villefranche-sur-Saône, Accessibilité PMR	Suivi et conseils sur les projets
Villefranche-sur-Saône, Villa Vermorel, appel d'offre	Suivi de projet

Plans Locaux d'Urbanisme

1. PLU Portés à Connaissance	2. PLU arrêtés
- Le Bois d'Oingt	- Valsonne
- Pommiers	
- Sainte-Paule	
- Saint-Romain-en-Gal	
- Communauté d'agglomération Villefrance Beaujolais	
- Communauté de communes du Haut-Beaujolais	

Réunions élaboration et suivi PLU

- Oingt	Réunions et avis PLU
- Chazay-d'Azergues	Réunions et avis PLU
- Saint-Symphorien-sur-Coise	Réunions et avis PLU
- Millery	Suivi de l'OAP et étude de centralité
- Theizé	Réunion élaboration PLU
- Thizy-les-Bourgs	Réunion élaboration PLU
- Lyon / Métropole	Suivis des PLU Métropoles
- Lyon 5 ^{ème} et 6 ^{ème}	Suivis des PLU
- Lyon / site UNESCO	Suivi de l'OAP PLU Métropoles
- Chaponost	Révision PLU



En quelques chiffres

- 10 PLU suivis en 2016
- 70 PDA (anciens PPM) approuvés à Lyon
- 3 SPR (anciennes AVAP)

Périmètre MH :

- 14 780 Ha

PDA :

- 1 635 Ha



Rénovation du Groupe Jean Gay

56-58 rue St Jean – 69005 LYON

Rénovation thermique d'un immeuble de 16 logements sociaux pour Grand Lyon Habitat

QUALITE ARCHITECTURALE URBAINE ET PAYSAGERE

CONSEILLER ET PROMOUVOIR LA QUALITE DU CADRE DE VIE

« L'architecture est une expression de la culture »

Loi sur l'architecture de 1977

La promotion de la qualité architecturale concernant les champs du patrimoine, de l'urbanisme et du paysage, est une mission transversale et quotidienne qui vise également l'intégration des enjeux liés au développement durable.

Ainsi l'UDAP 69 a contribué à la qualité des aménagements de territoires urbains en pleine mutation, comme Lyon, Villefranche-sur-Saône, ou le péri-urbain où l'action du service en amont permet de concilier la dynamique des projets avec la prise en compte du patrimoine et la mise en oeuvre d'une approche globale pour un urbanisme et une architecture de qualité.

La question de la rénovation énergétique

La rénovation énergétique de l'existant est un enjeu national important. Il y a nécessité d'adopter une approche globale lors de la rénovation.

La nature du bâti, son rapport au site, les matériaux et techniques utilisés sont autant de notions indispensables à diagnostiquer avant toute intervention sur l'existant.

Aussi cette connaissance va conditionner les stratégies d'action à mettre en oeuvre comme par exemple la connaissance des matériaux de rénovation, afin de choisir les plus appropriés et compatibles.

L'approche globale en rénovation énergétique repose sur un diagnostic technique (connaissance du bâti aussi bien sur les matériaux que sur les modes de mises en oeuvre variées), mais également sur un

diagnostic du contexte (rapport au site, place de l'élément dans un ensemble paysager ou urbain, rapport au vent) et sur un diagnostic des usages.

Ce diagnostic technique est le fondement de la démarche architecturale, qui seule permet de décider de la bonne stratégie d'intervention et de renforcer toutes les potentialités culturelles mais aussi techniques.

Une rénovation énergétique reste avant tout une rénovation globale, où la recherche de la qualité et de l'innovation architecturale est aussi primordiale que le confort thermique et devant enrichir notre qualité de vie.

1. Lyon 9^{ème}, Tours de l'Observance, exemple de rénovation énergétique - 2. Lyon 5^{ème}, 56 et 58 rue Saint-Jean, résidence Jean Gay, réhabilitation thermique (changements des baies, de la VMC, isolation toiture...) de 16 logements par J.B. Fleurent & M. Valette Architectes, pour Grand Lyon Habitat

Comment l'UDAP intervient :

Auprès de l'usager, de l' élu, du porteur de projet, en décryptant les enjeux, en les aidant à exprimer leurs attentes, en mettant en exergue les qualités du site, du projet, du programme pour susciter l'envie d'architecture, de qualité paysagère et urbaine.

Glossaire

CAUE :

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

Organisme conseil propre à assurer la qualité architecturale des projets et une bonne insertion dans le paysage.

BTP :

Bâtiments et Travaux Publics

Regroupe toutes les activités de conception et de construction des bâtiments publics et privés, industriels ou non, et des infrastructures.

ADS :

Application du Droit des Sols

Contrôle de l'utilisation des sols conformément aux règles du droit de l'urbanisme, utilisation rationnelle et équilibrée du sol.

EPORA :

Établissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes

Organisme d'État, gérant le foncier public.

VPAAH :

Villes et Pays d'Art et d'Histoire

Réseau regroupant 184 villes et pays d'art et d'histoire attachés à la valorisation et à l'animation de l'architecture et du patrimoine.

SGAR :

Secrétariat Général aux Affaires Régionales

Coordonne la politique de l'État en matière de développement économique et d'aménagement du territoire.

CNFPT :

Centre National de la Fonction Publique Territoriale

Intervient dans la gestion de la fonction publique territoriale.

RENEC :

Rénovation Ecologique

Formation de l'ENSAL avec le concours des agents de l'UDAP.

ALE :

Agence Locale de l'Énergie

ADEME :

Agence de Développement de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

Exemples d'actions menées

- Charte lyonnaise de ravalement, pilotage du groupe de travail avec la fédération du BTP Rhône, la ville de Lyon et des régies immobilières
- Mise en place de la commission Ecorenov (ALE / CAUE / UDAP / SUA)
- Brignais, Etude colorimétrie et matériaux de façade
- Lyon Presqu'île, Généralisation des investigations (ex: sondages), ravalements de façades
- Saint-Symphorien-sur-Coise, Etude patrimoniale sur les tanneries.
- Caluire et Cuire, Charte couleur
- Lyon Part-Dieu, Etude patrimoniale
- Lyon, quartier Etats-Unis, Etude patrimoniale et reconversion
- Plans d'entretien de la ville de Lyon
- Lyon, Mise en valeur des rez-de-chaussées commerciaux (exemple: Quartier Grôlée)
- Lyon 5^{ème}, Etude patrimoniale du Collège Jean Moulin

Conférence « De la réglementation à l'hyper-réglementation : quels impacts sur la qualité d'usage et le coût de la construction ? »

Organisée par l'Office Départemental du Bâtiment et des Travaux Publics du Rhône (ODBTP 69), cette conférence propose un retour d'expérience, des points de vue, des analyses et des pistes sur les conséquences et les solutions à apporter à cette hyper-réglementation qui affecte les prix et la qualité de l'espace, de l'architecture et de l'urbanisme.

Fiches d'identification et d'enjeux de communes possédant des espaces protégés.

L'objectif de ces fiches est de connaître les enjeux patrimoniaux, architecturaux et urbains de communes possédant des espaces protégés. Ce travail est basé sur une collecte d'informations patrimoniales et urbaines en lien avec le Plan Local d'Urbanisme en cours ou à l'étude, d'études de terrain et d'une synthétisation sous forme de fiches par commune.

Opération d'appel à Manifestation d'Intérêt « Centres-bourgs » Thizy-les-Bourgs

La commune de Thizy-les-Bourgs fait partie des communes retenues au niveau national suite à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par l'Etat. La commune s'engage dans une démarche de revitalisation de son centre-bourg grâce à un projet global de traitement de l'habitat indigne et de valorisation urbaine. Ce projet est mis en cohérence avec la transformation de sa ZPPAUP en AVAP (devenue SPR).

Exemples de formations données

- ENSAL : formation étalement mesure d'urgence et confortement
- ENSAL : expression graphique
- CAUE : formations des élus à la qualité architecturale

Exemples de projets suivis

- Projet terrasse de la Presqu'île sur les quais de Saône
- Projet d'espace public du « Coeur de la Presqu'île » de Lyon
- Tarare, RN7
- L'Arbresle, place de la République
- Opération Appel à Manifestation d'Intérêt « Centres-bourgs »

3. Barre de logement en construction, 1931, Quartier des Etats-Unis de Tony Garnier, Archives départementales du Rhône
4. Quartier des Etats-Unis, Lyon 8^{ème}



UDAP 69

Unités
Départementales
de l'Architecture
et du Patrimoine

2016

Interlocuteurs

- Elus
- Usagers
- Porteurs de projets (Maîtrise d'Ouvrage)
- Ordre des architectes
- CAUE
- Services de l'Etat
- Collectivités
- ADS
- EPORA
- Régies immobilières
- DRAC (Conseillers sectoriels : cinéma, livre etc.)
- VPAH
- SGAR
- CNFPT
- DDT



1



2

MONUMENTS HISTORIQUES et PATRIMOINE

en lien avec la Conservation Régionale des Monuments Historiques

Sur 512 Monuments Historiques protégés dans le Rhône, l'UDAP participe à la mise en oeuvre de la réglementation visant avant tout à leur préservation et conservation, puis à leur mise en valeur.

En lien avec la Conservation Régionale des Monuments Historiques, l'UDAP 69 participe à l'attribution des aides publiques en évaluant les projets d'entretien, de restauration, de réhabilitation et de valorisation. Le contrôle scientifique et technique des travaux s'opèrent sur les monuments protégés, depuis les sollicitations des propriétaires jusqu'à la conformité des travaux, mais également par la veille sanitaire.

La conservation de la Primatiale Saint-Jean de Lyon et de l'Aqueduc de la Brevenne, Monuments Historiques de l'Etat sont assurées par l'Architecte des Bâtiments de France, Pierre FRANCESCHINI.

Les travaux d'entretiens courant ont été réalisés pour un montant de 55 327 euros.

Glossaire

CRPS :

Commission Régionale du Patrimoine et des Sites

Commission donnant son avis dans les procédures de classement ou d'inscription des monuments historiques quand il s'agit de biens immobiliers, ainsi que sur les créations d'AVAP et des Sites

Fondation du Patrimoine :

Association ayant pour but essentiel de sauvegarder et de valoriser le patrimoine rural non protégé : maisons, églises, ponts, lavoirs, moulins, patrimoine industriel, mobilier, naturel... tous les types de patrimoine de proximité sont éligibles à l'action de la Fondation

Interlocuteurs

- Élus
- Fondation du Patrimoine
- Propriétaires privés
- Associations
- Porteurs de projets

Patrimoine restauré en 2016

- Lyon 3^{ème}, Hôpital Edouard Herriot
- Lyon 4^{ème}, Le Jardin Rosa Mir
- Lyon 5^{ème}, Ancien hôpital Debrousse
- Lyon 5^{ème}, Fondation de Fourvière
- Lyon 5^{ème}, Maison Saint-Irénée
- Lyon 5^{ème}, Antiquaille
- Lyon 5^{ème}, 3 rue Soufflot, réhabilitation immeuble
- Lyon 7^{ème}, Stade de Gerland
- Amplepuis, Château de Rochefort
- Cogny, Manoir d'Epeisses
- Limonest, Château de la Barollière

Patrimoine entretenu en 2016

Entretien monuments historiques

- Primatiale Saint-Jean
- Amplepuis, Domaine du Château de Rochefort
- Cogny, Manoir d'Epeisse
- Couzon-au-Mont-d'Or, Statue Saint-Maurice
- Eveux, Vitrail
- Ranchal, Fonts Baptismaux
- Saint-Julien-sur-Bibost, Ferme du Reverdy
- Ternand, Croix d'autel
- Vauxrenard, Domaine du Château du Thil

Etats sanitaires

- Lyon 8^{ème}, Villa Lumière
- Irigny, Villa Bagatelle
- La Mulatière, Domaine de Bellerive
- Montmels, Château

Patrimoine protégé en 2016

- Lyon 2^{ème}, Statue Louis XV
- Villefranche-sur-Saône, Villa Vermorel

Patrimoine remarquable réutilisé en 2016

- Anciennes archives

Focus sur La Villa Vermorel

Protégée le 21 septembre 2016, la Villa Vermorel, acquise par la commune de Villefranche-sur-Saône en 2007, est un des rares exemples de maison de maître de cette époque ayant été conservée de façon aussi complète : avec les dispositions d'origines et la quasi totalité des décors et mobiliers. Cette maison patronale de plan massé, à l'architecture austère, peut évoquer certains palais florentins de la Renaissance. Elle montre ainsi une architecture et une conception très rationnelle et ancrée dans son époque.

Implantée dans un grand parc arboré, la villa construite entre 1904 et 1909 selon les plans de Victor Vermorel, aidé de trois architectes, se trouvaient à l'origine à proximité des usines de la famille.

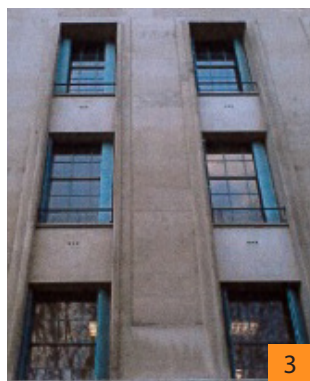
Un des éléments fort de cette villa est l'important hall décoré dans le goût éclectique, bénéficiant d'un éclairage zénithal grâce à une grande verrière et dans lequel se trouve l'important escalier d'honneur s'inspirant de celui du Petit Trianon et desservant les deux étages par des galeries très décorées.

Cette villa doit faire l'objet d'importantes restaurations et la commune souhaite mettre en place un programme visant à ouvrir la villa Vermorel au public et à l'utiliser à des fins culturelles.

Exemple : patrimoine non protégé, La Grande Poste

10 place Antonin Poncet, L'Hôtel des Postes

Etude patrimoniale suscitée à la suite d'une déclaration préalable pour le remplacement des menuiseries.



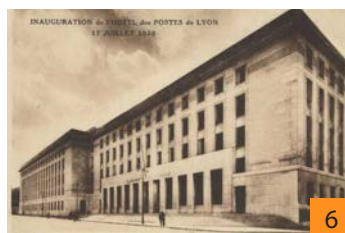
3



4



5



6

Exemple : restauration de façades, 12 rue Franklin, Lyon 2^{ème}

Restitution de la façade de l'immeuble



Façade avant travaux



Façade après travaux



Zoom après travaux

9

Détail décor de pilastres pendant travaux

10

Les décors de pilastres et les corniches en ciment prompt d'origine étaient en très mauvais état, ils ont été refait dans le même matériaux en atelier par des tailleurs de pierre, puis rapporté et collé sur place. Ce travail, accompagné d'une restauration du fond de façade et l'application d'un badigeon coloré, a permis de redonner un bel aspect à cette façade.

Une collaboration entre l'UDAP et les tailleurs de pierre a été bénéfique pour aboutir à cette restauration de façade.

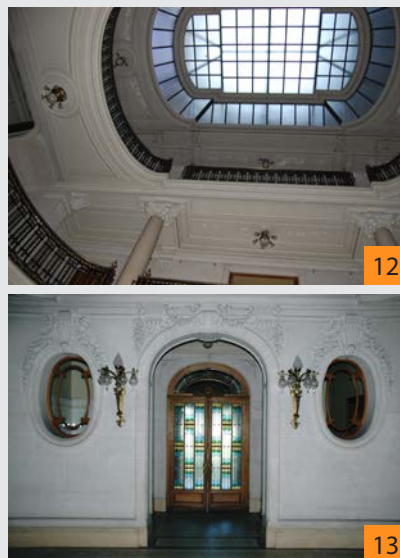
3. Façade avec fenêtres à guillotine en menuiserie acier avant restauration - 4. Fenêtre en menuiserie bois avant restauration - 5. Détail fenêtre à guillotine en menuiserie acier - 6. Hôtel des Postes, photo ancienne de 1938 - 7 à 10. Immeuble du 12 Rue Franklin, Lyon 2^e.



10



11



13

1. Villa Vermorel, Villefranche-sur-Saône - 2. Détail intérieur : salle à manger - 10 et 11. Grand hall avec son escalier monumental - 12. Verrière du hall - 13. Détail intérieur : porte d'entrée

UDAP 69

Unités
Départementales
de l'Architecture
et du Patrimoine

2016

Participations et réalisations

- Etat Sanitaire
- Entretien
- Contrôle scientifique et technique sur les autorisations et avis des Monuments Historiques

En quelques chiffres

66 classés
195 inscrits
18 classés partiellement
138 inscrits partiellement
38 inscrits et classés

5 Opérations de travaux :
97 495,69 Euros dont 22 885 Euros de subventions

Primatiale St Jean :
55 327 Euros de travaux d'entretien

Label Fondation du patrimoine :

7 labels fiscaux
8 Souscriptions lancées avec 14 600 Euros de dons récoltés



SITE ET PAYSAGE

Glossaire

CDNPS :

Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites

Commission donnant son avis dans les procédures de classement des sites et tout projet en site classé ou inscrit

DREAL :

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Administration, services déconcentrés du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du ministère du Logement et de l'Égalité des Territoires.



Des espaces d'une grande diversité sont protégés au titre du Code de l'Environnement : espaces naturels ou ensembles urbains, parcs et jardins, pays et terroirs marqués par l'empreinte humaine, écrins paysagers des monuments...

Dans le cadre de ces missions, l'UDAP émet des avis de façon à veiller à la protection et à l'évolution qualitative de ces sites et est membre de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites qui examine les projets majeurs.

Site Inscrit du Centre Historique de Lyon

La protection au titre des sites inscrits (Code de l'Environnement) du Centre Historique de Lyon date du 10 octobre 1979.

Compte-tenu de la forte pression urbaine sur ce large site, un projet de révision inscrit dans les actions du plan de gestion UNESCO, est en préparation.

Mais de nombreuses incertitudes législatives concernant les sites inscrits ont des conséquences sur ces actions.

Interlocuteurs

- Inspecteurs des sites
- DREAL
- Préfecture

Comment l'UDAP intervient :

L'UDAP émet des avis au titre du code de l'environnement sur les sites protégés qui dans leur grande diversité nécessitent une attention particulière afin de préserver leur grande qualité reconnue.

Aussi, dès l'élaboration des dossiers de protection, l'UDAP participe aux visites de terrain, rencontres avec les bureaux d'études afin d'acquiescer et de porter à connaissance les enjeux majeurs tout au long du processus jusqu'au passage en commission des sites et enfin dans la gestion effective.

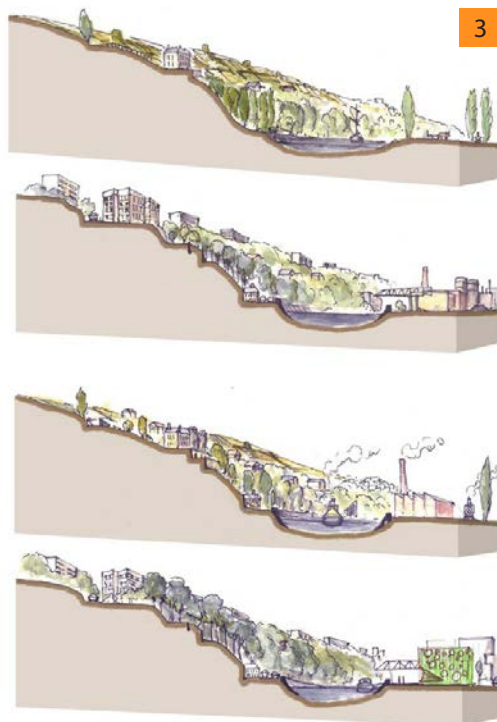
Exemple : Réflexion sur les Balmes de la Mulatière

Les Balmes de la Mulatière se situent sur la rive droite le long de la Saône, la parcelle faisant l'objet de cette réflexion se situe entre la rue de Fontanières, le quai Jean-Jacques Rousseau et longe la Saône depuis le pont de la Mulatière jusqu'au pont Kitchener. Ce site pose des enjeux particuliers puisqu'il se trouve dans le périmètre du site inscrit du « Centre Historique de la Ville de Lyon », du monument historique du domaine de Bellerive et faisant face aux aménagements de la confluence de Lyon. Il est donc soumis à de forts enjeux paysagers, mais également à d'importants enjeux de sécurité inhérents aux balmes lyonnaises.

Suite aux risques d'écroulement du boisement présent sur la balme, un plan de gestion a été mis en projet.

L'étude menée a eu pour objectif de connaître la stabilité du sol, le paysage présent et l'évolution qu'il avait pu connaître dans le but de déterminer si une composition paysagère avait été mise en place par le passé et s'il était possible de la retrouver.

Ce travail s'est déroulé en pluridisciplinarité associant collectivités territoriales (Ville de Lyon, Métropole), service de l'Etat (UDAP69, DREAL) et paysagistes (groupement ESKIS paysagistes et COFORET).



UDAP 69

Unités
Départementales
de l'Architecture
et du Patrimoine

2016

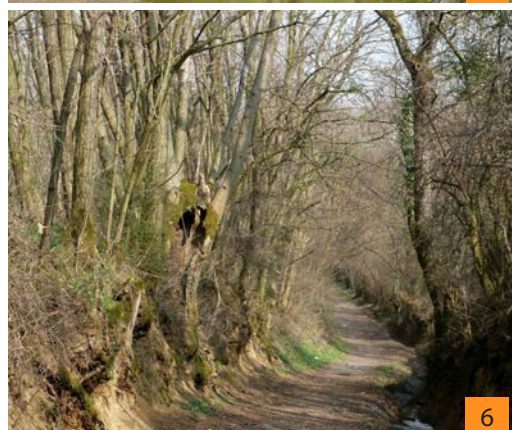
En quelques chiffres

43 Sites

Dont
12 classés
31 inscrits

Pour une surface de
3 109 Ha

Dossier suivi : préparation au classement au titre des sites des Vallons du nord-ouest Lyonnais



L'UDAP intervient également avec la DREAL pour garantir la préservation du patrimoine naturel d'exception. En 2016 a eu lieu la poursuite de la procédure de classement du site du Vallon de Serres et des Vallons du nord-ouest Lyonnais. Situé au coeur d'un secteur très urbanisé sur les communes de Charbonnières, Dardilly, Ecully, Marcy-l'Etoile et La Tour-de-Salvagny, ce site pittoresque forme un poumon vert à proximité de Lyon.

Un site inscrit existait déjà depuis 1977, mais nécessitait d'être étendu et renforcé par un classement. Ce site est en effet un ensemble paysager au caractère remarquable composé de vallons encaissés au creux desquels se trouvent de nombreux ruisseaux et leurs affluents. Cet ensemble crée des paysages aux ambiances diverses et pittoresques.

1. Site inscrit, Ile Barbe - 2. Site inscrit du centre historique de Lyon, plan de repérage - 3. Balmes de la Mulatière, évolution du site par Antonin Lavigne - ESKIS PAYSAGISTES - 4. Balmes de la Mulatière (photo Antonin Lavigne - ESKIS PAYSAGISTES) - 5. Ruisseau de la Grande Rivière, au pied du parc de Lacroix-Laval (photo Allochon-Bosquillon Paysagistes) - 6. Chemin de Godefroy dans le vallon de la Liasse (photo Allochon-Bosquillon Paysagistes)

L'EQUIPE

au 31 décembre 2016

Compétences acquises

Formations Ministère de la Culture

- Ciment prompt, école d'Avignon (1 agent)
- Formation concours (1 agent)
- Management, fonction d'accompagnement, parcours long (1 agent)
- Histoire des Jardins de l'Antiquité au 18ème siècle (1 agent)
- AGREGÉE : prise en main (2 agents), état sanitaire (1 agent)

Formations Spécifiques

- Ecole de Chaillot (1 agent)

EQUIPE

L'UDAP du Rhône est composé d'une équipe pluridisciplinaire de onze personnes sous la direction de Pierre FRANCESCHINI Architecte des Bâtiments de France.

L'ensemble du département ainsi que la ville de Lyon sont divisés en trois secteurs opérationnels pour une optimisation du travail.

Découpage géographique

Secteur Nord, Lyon 3^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème} :

Responsable : Florence DELOMIER-ROLLIN (départ le 30/09/2016)

(Architecte des Bâtiments de France, adjointe au chef de service)

- Denis MATHEVON (départ le 31/10/2016) (Ingénieur du patrimoine)
- Régis VERMOREL (départ le 31/03/2016) (Ingénieur du patrimoine)
- Agnès LE MOING (Technicienne des Bâtiments de France)
- Bertrand BARBE (arrivé le 01/06/2016) (Technicien des Bâtiments de France)
- Frantz DELPLA (départ le 31/08/2016) (Secrétariat)

Secteur Centre, Nord du Grand Lyon, Lyon 4^{ème}, 5^{ème}, 9^{ème} :

Responsable : Pierre FRANCESCHINI

(Architecte des bâtiments de France, chef de service)

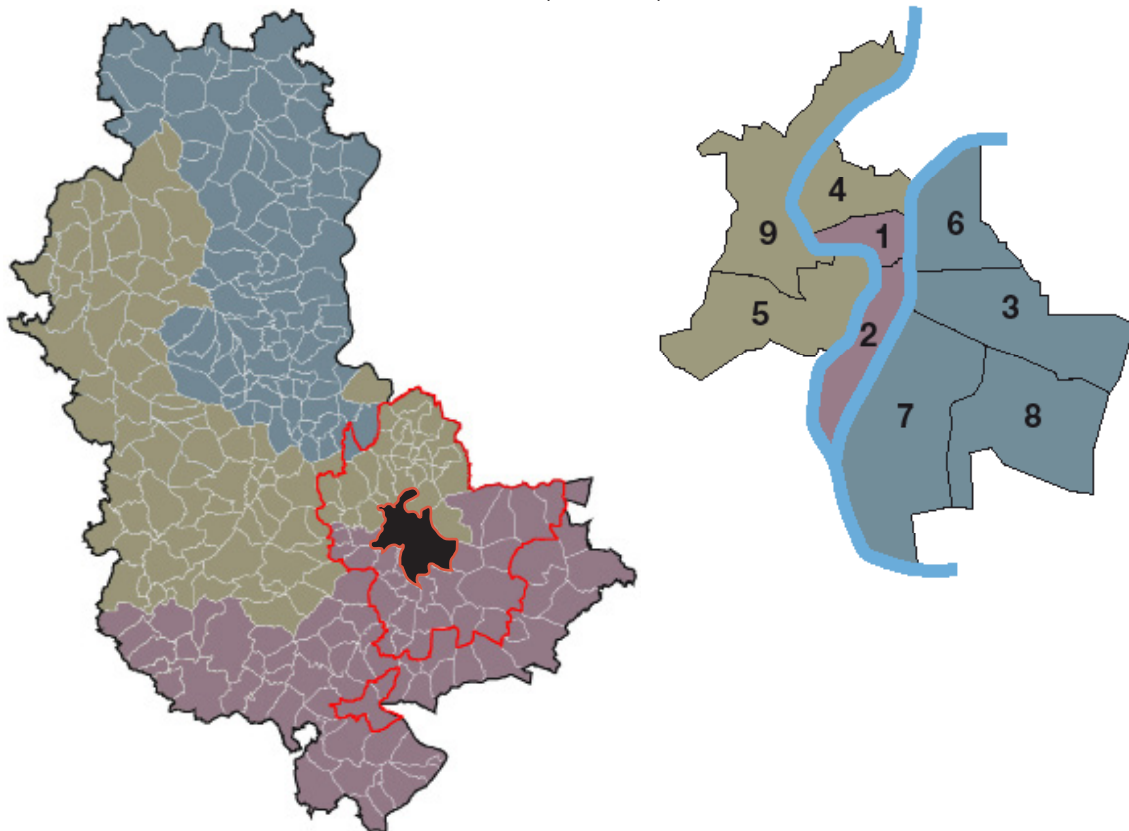
- Denis MATHEVON (départ le 31/10/2016) (Ingénieur du patrimoine)
- Agnès LE MOING (Technicienne des Bâtiments de France)
- Nadège M'FOUDI (Technicienne des Bâtiments de France)
- Laurence DUCROZET (Secrétariat)

Secteur Sud, Sud du Grand Lyon, Lyon 1^{er}, 2^{ème} :

Responsable : Christophe MARGUERON

(Architecte des bâtiments de France, adjoint au chef de service)

- Maria FERNANDEZ (Technicienne des Bâtiments de France)
- Nadège M'FOUDI (Technicienne des Bâtiments de France)
- Faustine BACHELET (Secrétariat)



Cette année

Visite de service : Banque de France, Hôpital Debrousse, Fonderie Saint-Vincent à Brignais, Hôtel Dieu de Lyon, Saint-Symphorien-sur-Coise et Chazelle-sur-Lyon.

Personnes accueillies dans le service :

- Morgane WEBER : Stage AUE
- Camille AMAR : Apprentie dans le cadre de la deuxième année de Master Urbanisme et Projet Urbain
- Bertille RAMBAUD : Apprentie dans le cadre de la deuxième année de Master Urbanisme et Projet Urbain

PARTENARIATS & COMMUNICATION EXTERNE

Pour un service tourné vers l'utilisateur

- Le conseil et l'information destinés directement à l'utilisateur. Réalisation de 18 fiches conseils classées en trois séries :

- «Patrimoine / Interventions sur le bâti ancien»
- «Urbanisme/ Architecture / Paysage / Environnement»
- «Procédures administratives»

Réalisation de deux documentations d'aide concernant la charte lyonnaise du ravalement.

En ligne sur le site de la DRAC :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Auvergne-Rhone-Alpes/Demarches-aides/Patrimoine-urbanisme-qualite-architecturale/Fiches-conseil-architecture-urbanisme>

- Permanences réalisées en mairies et à l'UDAP

- Coordination avec les services urbanistiques (Lyon, Villefranche-sur-Saône, Vaux-en-Velin, Villeurbanne) sous forme d'archi-conseil ou de réunions ponctuelles

Pour une promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère

- Formations assurées avec :

- Le CAUE
- L'ENSAL
- L'ordre des architectes
- Le syndicat des architectes.

- Participation à des groupes de travail :

- Assemblée Demeure Historique
- Charte façades lyonnaises (Ville de Lyon / BTP Rhône / UNIS / UNTEC / CAPEB / ordre des architectes / architectes du patrimoine)
- Jury concours, maison du Chamarier
- Jury concours AUE
- Jury CAPEB trophées du patrimoine
- Jury Blandan
- Jury Ruban du Patrimoine
- Table ronde du B.T.P
- Prix Patrimoine Rhône-Alpin
- Prix Auralpins du Patrimoine
- Prix Roltier - CAUE
- Prix AJAP Paris

Pour une organisation DRAC / UDAP

- Collaboration avec le conseiller pour l'architecture et l'architecte-conseil

- Collaboration sur les territoires prioritaires, éducations artistiques et culturelles, tout au long de la vie-projet de convention avec la COR (Communauté de Communes de l'Ouest Rhodanien)

- Collaboration avec le Pôle patrimoine composé de la Conservation Régionale des Monuments Historiques (CRMH) et du Service Régional de l'Archéologie (SRA)

Glossaire

CAUE :

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement
Pré-études, conseils en lien avec l'urbanisme

ENSAL:

École Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon

ACMH :

Architectes en Chef des Monuments Historiques

EAA:

Éducation Architecturale et artistique

EPORA :

Établissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes

ICPE :

Installations classées pour la Protection de l'Environnement

COR :

Communauté de Communes l'Ouest Rhodanien

UNIS :

Union des Syndicats de l'Immobilier, Régie immobilière

ANNEXES

STATISTIQUES ANNUELLES – ANNEE 2016

	TOTAL ANNUEL	%
AUTORISATIONS INFORMATIQUES (entre le 01/01/2016 et le 31/12/2016)		
	Dossiers reçus et signés	
Certificats d'urbanisme	7	0,09%
Déclaration préalable	4302	56,46%
Permis d'aménager	46	0,60%
Permis de construire	1701	22,33%
Permis de démolir	61	0,80%
Autorisations préalables – Publicité Enseigne	376	4,94%
Autorisations spéciales de travaux	86	1,13%
MHI	0	0,00%
MHC	0	0,00%
Consultations préalables	307	4,03%
TOTAL AUTORISATIONS INFORMATIQUES	6886	90,38%
AUTORISATIONS MANUELLES		
Autorisations de travaux	21	0,28%
Enseignes	11	0,14%
DAACT sur DP	0	0,00%
DAACT sur PC	5	0,07%
Lignes électriques	6	0,08%
Infrastructures – Diagnostic environnemental	11	0,14%
Porter à connaissance – PLU – Communauté de Commune	16	0,21%
Avis PLU	27	0,35%
MHI	58	0,76%
MHC	18	0,24%
TOTAL AUTORISATIONS MANUELLES	173	2,27%
AUTORISATIONS NON TRAITEES		
DP/PC hors champ ABF	560	7,35%
TOTAL GENERAL	7619	100,00%

Source : Logiciel Gestauran

* Autorisations sans observation DP et PC : Focus sur la dématérialisation :

L'avis de l'Architecte des Bâtiments de France sur les autorisations de travaux et permis de construire est consécutif aux périmètres des 500m.

Ces périmètres, en zones urbaines principalement, peuvent être modifiés de façon à s'adapter au contexte, on parle alors de PDA (Périmètre Délimité des Abords). Ils s'agit en fait des périmètres autour des Monuments Historiques «redessinés» sur une réelle co-visibilité, avec des enjeux patrimoniaux et paysagés importants.

Les espaces sans enjeux ne rentrant pas dans ces PDA ne nécessitent pas d'avis de l'ABF. Depuis mai 2015, ces derniers sont donc retournés aux services instructeurs par le biais de l'informatisation.



Cas de Lyon :
l'hôpital E. Herriot et de l'ateliers des frères Lumières (Lyon 3^{ème})

- En rouge les MH
- En limitation rouge les 500m réels autour de ces monuments.
- En limitation bleue le PDA
- En vert les zones retournés aux services instructeurs